COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL de THÈREVAL

Date de convocation	31 mai 2022	Nombre de conseillers en exercice	23
Date d'affichage de la convocation	31 mai 2022	Nombre de conseillers présents	17
Date d'affichage du compte-rendu	10 juin 2022	Nombre de votants	22

--*-*-*

L'an deux mille vingt-deux, le 7 juin à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THÈREVAL.

Étaient présents :

QUINQUENEL Gilles, VILLEDIEU Nelly, DUBOURG Thierry, ROUSSELLE Daniel, BUELO Maxime, LECHEVALLIER Sandrine, MAZELINE Alain, BEDOUIN Jean-Pierre, FOLLIOT François, HERVIEU Régine, LEMERAY Véronique, BOURDIER Nicolas, MAZIER Laëtitia, LEPINGARD Séverine, LESENECHAL Sylvain, BOUSSARD Marie, DUBOURG Guillaume

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

WOLFF Claudine ayant donné procuration à QUINQUENEL Gilles
MAQUEREL Charline ayant donné procuration à Maxime BUELO
GODEFROY Patricia ayant donné procuration à LEPINGARD Séverine,
SOPHIE Gérard ayant donné procuration à VILLEDIEU Nelly,
MARESCQ Anita ayant donné procuration à BOURDIER Nicolas
STREIFF François,
Absent(e)(s) :
Formant la majorité des membres en exercice.
Secrétaire de Séance : LEPINGARD Séverine

-*-*-*-*-

Ordre du jour :

1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2°) Approbation du compte-rendu du 3 mai 2022
3°) Modalités de publicité des délibérations et arrêtés
4°) CDG50 – Convention annuelle de Mise à Disposition d'agent du service de missions temporaires
5°) Cimetières
- Consultation d'un maître d'œuvre (projet CAUE en cours)
- Concessions cimetière – tarifs caveaux

6°) Locaux Communaux LCE
- Convention La boule Chapelaise
- Convention Les copains d'antan
- Nom

7°) Saint-Lô Agglo - CLECT
8°) Espace Co working – Grille tarifaire
9°) Bâtiment CFA – Normandie - Subvention
10°) Gestion du Personnel
- Réorganisation du temps de travail
- Mise en place d'asteinte

11°) Matériels cantine LCE - Maintenance
12°) Demande FEDER – Aménagement du centre bourg
13°) Extension éclairage public – Chêne à loup
14°) Informations et questions diverses :
- Départ Sophie AUBRIL
- Départ Gisèle LEMASSON
- Elections Législatives 12 et 19 juin 2022
- Recensement de la population 2023

1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Séverine LEPINGARD comme secrétaire de séance.

2°) Approbation du compte rendu en date du 3 mai 2022

Mr BOURDIER a une observation sur la rédaction du précédent compte rendu.
Point 3 : Boulangerie de la Chapelle Enjuger
Après en avoir échangé, Mr le Maire propose de remplacer « *au nombre insuffisant de clients* » par « *au chiffre d'affaires insuffisant* ».
Le compte-rendu ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

3°) Modalités de publicité des délibérations et arrêtés.

D20220607-03

Mr le Maire informe ses collègues que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de publicité des actes pris par la collectivité, devront être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1er juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique (décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021).

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident la publication des actes par

- Panneaux d'affichage mairie et mairie annexe
- Et sous forme électronique sur le site de la commune.

4°) Centre de gestion de la Manche – Convention annuelle de Mise à disposition d'agent du service de missions temporaires.

D20220607-04

La collectivité a fait appel dernièrement au service missions temporaires du Centre de Gestion. La mise à disposition auprès d'une collectivité d'un agent contractuel recruté par le Centre de Gestion nécessite l'établissement d'une convention pour chaque période d'emploi. Il en résulte qu'une nouvelle convention doit être élaborée à l'occasion de toute période de prorogation de contrat de travail, aussi courte soit elle.
Afin de faciliter les démarches, Mr le Maire propose d'établir une seule convention qui est l'expression de notre volonté de recourir au service missions temporaires géré par le centre de gestion chaque fois que nos besoins de recrutement le justifieront.
Cette convention serait conclue pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction tant qu'elle n'aura pas été dénoncée par les parties signataires.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent et chargent Mr le Maire de signer la convention annuelle de Mise à disposition d'agent du service de missions temporaires.

5°) Cimetières

D20220607-05

Consultation d'un maître d'œuvre.

Mr le Maire propose de lancer un marché de maitrise d'œuvre pour la création d'un cimetière parc, boisé et paysager à Hébécrevon. Sur conseil du C.A.U.E, il est envisagé de planter cet espace dès le départ, et ainsi offrir la possibilité d'un espace végétal au cœur du bourg.

Ce cimetière parc, boisé et paysager fera l'objet d'un règlement spécifique.
Après débat, le conseil municipal décide de créer un cimetière parc, boisé et paysager, et charge Mr le maire de lancer une consultation avec négociation pour choisir un maître d'œuvre.

Illustration du concept de « cimetière parc », ici dans les communes du Val-Saint-Père et de Tourlaville (Manche). C.A.U.E 50

Tarifs des caveaux
D20220607-06

A titre transitoire, la commune envisage de réaliser cinq caveaux de deux places et un caveau de trois places. Les prix de ces concessions sont donc fixés de la manière suivante :

Concession 30 ans	Caveau réalisé de 2 places	1 450€
	Caveau réalisé de 3 places	1 900€
Concession 50 ans	Caveau réalisé de 2 places	1 600€
	Caveau réalisé de 3 places	2 050€

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la proposition.

6°) Locaux communaux LCE

Convention La boule Chapelaise
D20220607-07
Mr le Maire a remis un exemplaire de la convention de mise à disposition du local communal sis proche du boulodrome.

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent la convention et chargent Mr le Maire de la signer avec le président de l'association « La boule Chapelaise ».

Convention Les copains d'Antan
D20220607-08
Mr le Maire a remis un exemplaire de la convention de mise à disposition du local communal sis proche du boulodrome.

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent la convention et chargent Mr le Maire de la signer avec le président de l'association « Les copains d'Antan ».

Nommer le local communal proche du boulodrome
D20220607-09
Sur proposition du club « La Boule chapelaise », le conseil municipal décide de nommer l'espace pétanque et le local associatif « Espace Raymond Feuillet », en hommage à son implication au sein de la commune déléguée de La Chapelle-Enjuger, et en particulier dans le milieu associatif.

7°) Saint lo agglo – CLECT
D20220607-10

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts ou rétrocessions de compétences entre communes et intercommunalité.
C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 16 mai 2022 afin d'étudier l'évaluation des charges relatives à la rétrocession d'équipements sportifs aux communes et au changement du mode de financement du service « autorisation du droit des sols ».
Les éléments étudiés ainsi que les décisions prises par les membres de la CLECT figurent dans le rapport joint en pièce jointe.

Considérant que le rapport du 16 mai 2022 a été approuvé à la majorité par les membres de la CLECT,
Considérant que ce rapport établi par la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux,

Evaluation des charges transférées	
2 terrains multisports	240.00
Application du droit des sols	6 529.13

Mr le Maire propose de délibérer.
A l'unanimité des membres, le conseil municpal approuve le rapport du 16 mai 2022 établi par Saint lo Agglo.

8°) Maison de service « Le Tilia »

Maison tertiaire « Le Tilia »- Plan de financement global.
D20220607-01

Réhabiliter le bâtiment situé au cœur du bourg contribue à la stratégie d'attractivité de la commune de Thèreval. Ce projet de maison tertiaire, validé par les membres du conseil municipal, appelé « Le Tilia » permettra d'accueillir 6 professionnels et un espace pour du télétravail.
Mr le Maire a reçu un avis favorable donné par le Comité de programmation du Programme européen LEADER pour une subvention de 60 000 €.
Monsieur le Maire fait part de la nécessité d'actualiser le plan de financement général afin de compléter les demandes de subventions.

Plan de financement global

Dépenses		Recettes	
Cout du bâtiment : Honoraires (MO 8.5 %) Honoraires (OPC 1.5%) Annonces Bureaux contrôles Sous Total 1	 51 103 9 018 1 069 12 624 73 814	 Conseil départemental Région Etat Autofinancement	 32 674 123 000 224 775 395 327
Travaux (marché) Avenants mai 2021 Avenants juillet 2021 Sous Total 2	546 196 8 010 47 010 601 216	Leader (sur 601 216 euros)	60 000
Mobilier Kitchenette Attente points eau Sous Total 3	3 250 7 496 10 746		
Cloisonnements Tiers lieux Réseaux estimés Achat bâtiment	10 000 10 000 130 000		
Total	**835 776**	**Total**	**835 776**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement général tel que défini ci-dessus en actant que toute diminution d'un cofinancement prévu sera compensée par l'autofinancement,
- Charge Mr le Maire de signer tous documents s'y rapportant.

Subvention Leader
D20220607-02

Plan de financement LEADER :

Dépenses	Montant HT
Travaux	601 216 €
Total des dépenses	601 216 €

Recettes	Montant HT	%
Etat (DETR)	224 775 €	37.4
Département (CPS)	32 674 €	5.4
FEADER (LEADER)	60 000 €	10
Région	123 000 €	20.5
Autofinancement	160 767 €	26.7
Total des financements	601 216 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement tel que défini ci-dessus actant que toute diminution d'un cofinancement prévu sera compensée par l'autofinancement,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention FEADER dans le cadre du programme européen LEADER et à signer tous documents s'y rapportant,
- Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette opération et l'autorise à signer les actes s'y afférents.

D20220607-18

A l'unanimité, le conseil municipal décide de réhabiliter un batiment situé au cœur du bourg d'Hébécrevon pour en faire une maison teriaire appelé « Le Tilia » afin d'y accueillir 6 professionnels et un espace pour le télétravail.
Le conseil municipal chage Mr le Maire de mettre en œuvre cette opération, et l'autorise à signer les actes s'y afférents.

Espace Co working – Grille tarifaire

D20220607-11

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancement des travaux au sein du bâtiment « Le Tilia ». Les travaux devraient être réceptionnés mi-juillet 2022.

L'ouverture officielle du bâtiment pourra donc être effective au 1er septembre prochain.
Les locaux peuvent désormais être mis en location simple ou en location-vente à compter du 1er septembre 2022.

Concernant l'espace de coworking, les tarifs suivants sont proposés aux conseillers municipaux :

Location ½ journée	8€
Location journée	15€
Location au mois	150€
Pass 10 jours	90€

Mme Véronique LEMERAY propose d'appliquer un tarif préférentiel pour les étudiants.

Étudiants	50% des tarifs

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la proposition ci-dessus.

9°) Bâtiment CFA – Normandie – Subvention

Mr le Maire fait part d'une demande de subvention de l'école BATIMENT CFA NORMANDIE,
Un habitant de La Commune suivant une formation dans le cadre de l'apprentissage dans cet établissement.

Les membres du conseil municipal décident de ne pas donner suite à cette demande, ce type de formation ne relevant pas de la compétence communale.

10°) Gestion du Personnel

D20220607-12

Réorganisation du temps de travail

Liés à la réorganisation du temps de travail des agents travaillant essentiellement aux écoles et à l'arrêt maladie d'un agent, et après avoir demandé avis aux intéressés, il convient de faire évoluer les postes suivants :

Poste		Actuel	Proposition
Agent d'animation	Augmentation	14h00	19h30
ATSEM	Augmentation	28h30	32h00
Agent technique	Augmentation	23h00	27h00
Adjoint administratif territorial	Augmentation	30h00	35h00

A l'unanimité, les membres du conseil municipal chargent Mr le Maire de saisir l'avis du comité technique pour faire évoluer ces différents postes comme proposé et le chargent de signer les actes s'y afférents.

Rentrée septembre 2023.

- Remplacement de Mme AUBRIL Sophie au poste d'ATSEM, dans le cadre d'un détachement.

Mme AUBRIL Sophie a demandé son détachement vers la commune de MONTEBOURG pendant un an. Mme AUBRIL Sophie a donc la possibilité de réintéger son poste à tout moment, de ce fait Mr le Maire informe ses collègues qu'il va :

- signer un CDD du 20 juin au 31 juillet 2022 lors des congés de Mme AUBRIL
- Et un CDD d'un an à compter du 1er aout 2022 au 31 juillet 2023 sur le poste d'ATSEM 30 heures/semaine.

A l'école de la Chapelle-Enjuger, il est envisagé de proposer à Mmes Cassandra GOUBERT et Brigitte MAHIER un contrat d'un an sur des postes existants.

Création de postes dans le cadre d'un avancement de grade

D20220607-13

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au conseil municipal la création :

Grade initial	Grade d'avancement	Avis du conseil municipal
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal 35 heures	favorable
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles 32 heures	favorable
Adjoint technique territorial	Adjint technique territorial principal 2ème classe 35 heures	favorable
Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe 4h30	favorable
Adjoint territorial du patrimoine	Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe 23h30	favorable
Technicien	Technicien principal de 2ème classe	favorable

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création à compter du 1er septembre 2022 :

- Agent de maitrise principal 35h00
- Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles 32h00
- Adjoint technique territorial principal 2ème classe 35h00
- Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe 4h30
- Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe 23h30
- Technicien principal de 2ème classe 35h00

D20220607-19

Quotas d'avancement pour le cadre d'emplois des techniciens territoriaux

A l'unanimité, les membres du conseil municipal chargent Mr le maire de saisir le comité technique du centre de gestion pour fixer le quota d'avancement de grade à 100% pour les cadres d'emplois des techniciens territoriaux.

Mise en place d'asteinte

D20220607-14

Il est envisagé de demander à certains agents du service technique de tenir une astreinte d'exploitation lors d'évènement dans la salle du Triangle à compter du 1er septembre 2022.

Agents concernés : Techniciens territoriaux, Agents de maîtrise territoriaux, Adjoints techniques territoriaux

Indemnité d'astreinte d'exploitation :

	Indemnité d'astreinte d'exploitation
Nuit entre le lundi et le samedi ou nuit suivant un jour de récupération	10.75 euros Dans le cas d'une astreinte fractionnée inférieurs à 10h00 : 8.60 euros
WE, du vendredi soir au lundi matin	116.20 euros
Pour astreinte le samedi	37.0 euros
Dimanche et jour férié	46.55 euros

A l'unanimité, Il est demander de saisir l'avis du comité technique du centre de gestion pour sa mise en place.

11°) Matériels cantine LCE – Matériel - Subvention
D20220607-15

Mr le Maire fait part d'un courrier reçu de l'association « cantine LCE » mettant fin à son activité.
L'association propose de verser une subvention de 20 000 euros à la commune et de rétrocéder gracieusement le matériel suivant :

- 1998 - Armoire épicerie
- 2000 – Coupe-frites
- 2001 - Chariot + Autocuiseur
- 2005 – Vestiaire
- 2006 - Eplucheuse
- 2007 – Four électrique + piano + Micro-ondes
- 2009 – Réfrigérateur + Batteur
- 2014 – Armoire laverie
- 2018 – Equipement batteur + Hachoir + Coupe légumes + Réfrigérateur entrée
- 2019 – cellule de refroidissement
- 2020 – Armoire froide négative + Autocuiseur + Mixer plongeant

Etant donné que la commune prendra à compter du 1er septembre la gestion totale de la cantine LCE à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent la rétrocession du matériel et la subvention de 20 000 euros.

Mr le maire propose l'acquisition de matériels (lave vaisselle…) pour un cout de 9 541.92 euros TTC ; le conseil municipal accepte d'inscrire la somme de 10 000 euros au budget complémentaire afin de procéder à cet achat.

R/774 + 20 000 €
D/60623 + 10 000 €
D/023 + 10 000 €
R/021 + 10 000 €
D/2188 + 10 000 €

12°) Demande FEDER – Aménagement du centre bourg.
D20220607-16

Monsieur le Maire présente l'appel à projet européen lancé par le Conseil Régional au titre des financements FEDER. Celui-ci porte sur l'aménagement et la requalification des espaces publics.
Considérant que les projets communaux envisagés (Sécurisation des abords des écoles, Transformation des cours d'école, Requalification du cœur de bourg d'hébécrevon, Aménagement de voies douces, Création d'un cimetière parc, boisé et paysager) , à l'unanimité, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de déposer un dossier de financement FEDER auprès du Conseil Régional. Le taux d'aide FEDER peut atteindre 60%.

13°) Extension éclairage public « Le chêne à loup »
D20220607-17

La commune souhaite sécuriser l'arrêt de bus « Le Chêne à loup » avec un candélabre autonome. Les horaires sont à déterminer avec la commune et un réglage est possible avec le téléphone portable, dans les limites imposées par le dimensionnemnent de l'équipement.
Le projet consiste en la pose d'un candélabre solaire pour sécuriser un arrêt de bus
Montant estimatif des travaux HT : 1200 euros
Financement SDEM : 480 euros
Participation de la collectivité : 720 euros
A l'unanimité les membres du conseil municipal :

- Décident la réalisation de l'extension du réseau d'éclairage public « Le Chêne à loup »
- Demandent au SDEM50 que les travaux soient achevés pour le 3 ème trimestre 2022
- S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet
- Donnent pouvoir à Mr le Maire et/ou ses adjoints pour signer toutes les pièces relatvies au règlement des dépenses.

14°) réhabilitation de l'Ecole d'Hébécrevon

Daniel ROUSSELLE informe ses collègues que le groupe de travail a demandé d'ajouter des ouvrants cotés cours de l'école et des oscilots battants.

Devis : 10 305.38 euros HT.
Les crédits sont prévus sur le budget 2022

15°) Informations et questions diverses :

- Départ Sophie AUBRIL : 28 juin à 18h30
- Départ Gisèle LEMASSON : 7 juillet à 16h30
- Elections Législatives 12 et 19 juin 2022
- Recensement de la population 2023
- Plantation d'arbres – Partenariat avec Saint lo Agglo
- Aménagement cours école

- Projet de réaménagement de l'axe Saint lo / Coutances : Déviation de Saint Gilles :

Alain Mazeline et Guillaume DUBOURG se retirent des échanges
Sollicité par le « Collectif 972 », le conseil municipal charge Monsieur le Maire de saisir la Commission Nationale de Débat Public (CNDP) afin de solliciter son avis quant aux modalités de concertation relatives au projet de réaménagement de l'axe St-Lô/Coutances, en particulier le secteur dit de « déviation de st-Gilles ».
Cette saisine est effectuée au vu de certaines lacunes relevées dans le projet initié par le Conseil Départemental :

- Analyse insuffisante des besoins – chiffres des données accidentologiques antérieurs à la mise en place de la limitation de vitesse à 80km/h.
- Conséquences peu développées du projet routier sur la biodiversité (circulation des espèces, échanges entre éco-systèmes, déplacement des animaux, en particulier au niveau du bois de Mingrey).
- Impact du projet sur les émissions de gaz à effet de serre.
- Conformité du projet avec les engagements climatiques de la France.
- Précisions à apporter sur l'artificialisation des sols et des conséquences en matière de gestion de l'eau
- Impacts fonciers sur l'activité agricole
- Etude technico-économique à détailler sur les gains de temps affichés et sur le coût actualisé du projet.

Mr Nicolas BOURDIER évoque les problèmes suivants :
Entretien du bourg de la Chapelle Enjuger, herbe
Enfants qui jouent dans le carrefour au niveau du chêne à loup
Nettoyage des chemins communaux
Boulangerie LCE
Article sur le site pour relayer l'information

Fin de séance 23H45

DUBOURG Thierry		MAZELINE Alain	
WOLFF Claudine	Absente ayant donné procuration à Gilles QUINQUENEL	LEPINGARD Séverine	
QUINQUENEL Gilles		BEDOUIN Jean-Pierre	
VILLEDIEU Nelly		BOUSSARD Marie	
BUELO Maxime		FOLLIOT François	
HERVIEU Régine		LEMERAY Véronique	
ROUSSELLE Daniel		SOPHIE Gérard	Absent ayant donné procuration à Nelly VILLEDIEUR
MAQUEREL Charline	Absente ayant donné procuration à Maxime BUELO	GODEFROY Patricia	Absente ayant donné procuration à séverine LEPINGARD
STREIFF François	Absent	BOURDIER Nicolas	
MAZIER Laetitia		MARESCQ Anita	Absente ayant donné procuraiton à Nicolas BOURDIER
LESENECHAL Sylvain		DUBOURG Guillaume	
LECHEVALLIER Sandrine			